

Département de SEINE-ET-MARNE Canton de PONTAULT-COMBAULT Commune de ROISSY-EN-BRIE	DOMAINE Domaine et Patrimoine Locations
---	--

AB/OG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉCISION DU MAIRE n° 39/2026
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Avenant n°1 au Bail commercial conclu avec TILLOU CRECHE pour modifier la périodicité de versement des loyers

Le Maire de Roissy en Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

VU la décision du Maire n°66/2019 du 19 avril 2019 portant conclusion d'un bail commercial avec TILLOU CRECHE d'un local à usage d'Établissement d'accueil du jeune enfant situé au RDC d'un immeuble collectif « le clos de la Soprano » sis 9 avenue de la Malibran 77680 Roissy en brie,

VU le bail commercial précité en date du 19 avril 2019

VU la délibération n°15/2026 du 7 avril 2026 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT que le preneur a sollicité le bailleur afin de modifier la périodicité de versement des loyer pour que celle-ci soit mensuelle,

CONSIDERANT que le bailleur ne s'y oppose pas,

DECIDE

Article 1^{er} : De procéder à la signature d'un avenant n°1 au bail commercial conclu le 19 avril 2019 avec TILLOU Crèche, sise 35 rue de Fontarabie, Paris 75020.

Article 2 : L'article 15 du bail est modifié pour prévoir que le versement des loyer s'effectuera mensuellement et non-plus trimestriellement.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans délai de 2 mois à compter de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie. Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Seine et Marne.

Fait à Roissy en Brie, le 17 avril 2026



François BOUCHART

Maire de Roissy-en-Brie
Président de la communauté
d'agglomération Paris-Vallée de la Marne